

Trentième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 11^e jour de septembre 2000 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Claude St.Pierre.

Monsieur le commissaire Réjean Bessette se joint à la réunion à 19 h 40.
Madame la commissaire Nicole Devost se joint à la réunion à 20 h 15.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 00.09.11
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 06.1 Salon « Éducation Formation Emploi »
- 06.2 Calendrier - Salle Edouard-Fortier
- 06.3 Feuillelet publicitaire
- 08.2.1 Adoption du plan d'effectifs (soutien) - secteur de l'adaptation scolaire
- 08.2.2 Engagements
- 08.5 Congé avec traitement
- 08.6 Modification de résolution
- 08.7 Soirée des retraités

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public

- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 28 août 2000 (document SG 00.09.11-04.1)
- 04.2 Correspondance :
 - ~~LES~~ Société pour la programmation d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) : Demande de désignation d'un représentant des membres du Conseil des commissaires
 - ~~LES~~ Remerciements de la famille Racine dans le cadre du décès de madame Gertrude Limoges-Racine
- 04.3 Fixation de la période de déclaration de candidature : élection partielle (document SG 00.09.11-04.3)
- 06.1 Salon « Éducation Formation Emploi »
- 06.2 Calendrier - Salle Edouard-Fortier
- 06.3 Feuillet publicitaire
- 08.1 Démissions
- 08.2.1 Adoption du plan d'effectifs (soutien) – secteur de l'adaptation scolaire
- 08.2.2 Engagements
- 08.3 Congés sans traitement
- 08.4 Dépôt de la liste des contrats à temps partiel pour l'année 1999-2000
- 08.5 Congé avec traitement
- 08.6 Modification de résolution
- 08.7 Soirée des retraités
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 17 août 2000 (document RF 2000.09.11-09.1)
- 10.1 Adjudication de contrats :
 - 10.1.1 Équipements informatiques # 1 (document RM 00.09.11-10.1.1)
 - 10.1.2 Remplacement du réservoir d'huile hors-sol : école Alberte-Melançon (document RM 00.09.11-10.1.2)
 - 10.1.3 Flotte de camions (document RM 00.09.11-10.1.3)
- 11. Commissaires-parents
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 28 AOÛT 2000 (Document SG 00.09.11-04.1)

HR 00.09.11
002

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 28 août 2000, tel que déposé.

Adopté unanimement.

~~LES~~ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 28 août 2000.

4.2 CORRESPONDANCE

~~///~~ Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) :
Demande de désignation d'un représentant des membres du Conseil des commissaires.

HR 00.09.11
003

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que madame Nicole Mongeon, présidente, soit déléguée pour siéger au Conseil d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC).

Adopté unanimement.

~~///~~ Remerciements de la famille Racine dans le cadre du décès de madame Gertrude Limoges-Racine.

4.3 FIXATION DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE : ÉLECTION PARTIELLE (Document SG 00.09.11-04.3)

HR 00.09.11
004

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la période de déclaration de candidature pour l'élection partielle, dans la circonscription numéro 18, soit fixée à : mercredi 1^{er} novembre 2000, jeudi 2 novembre 2000 et vendredi 3 novembre 2000, et ce, en vertu de l'article 62 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c E-2.3.)

Adopté unanimement.

06.1 SALON « ÉDUCATION FORMATION EMPLOI »

Monsieur Fernand Croisetière, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle, invite les membres du Conseil des commissaires à assister au Salon Éducation Formation Emploi, qui aura lieu les 12, 13, 14 et 15 octobre 2000 à la Place Bonaventure.

L'école Professionnelle des Métiers sera représentée. Les écoles secondaires seront invitées à assister à cet événement.

06.2 CALENDRIER – SALLE EDOUARD-FORTIER

Monsieur Fernand Croisetière remet aux membres du Conseil des commissaires, le calendrier de la Salle Edouard-Fortier qui offre des repas exécutés par les élèves de cuisine professionnelle et du service de la restauration.

06.3 FEUILLET PUBLICITAIRE

Monsieur Fernand Croisetière dépose et commente un feuillet publicitaire qui sera distribué sur le territoire de la Commission scolaire, mentionnant les services offerts par le Service de l'Éducation des adultes.

08.1 DÉMISSIONS

HR 00.09.11 005

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Rita Duval, enseignante à l'école Alberte-Melançon, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11 006

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement - Éducation des adultes et Formation professionnelle, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11 007

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Denis Beauséjour, enseignant à l'école Sacré-Cœur (Iberville), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11 008

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission de madame Johanne Laberge, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine à l'école Alberte-Melançon, soit acceptée à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11 009

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission pour le motif « santé », de madame Francine Senécal, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine à l'école Saint-Eugène, soit acceptée à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11 010

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la démission pour le motif « affaires personnelles », de madame Madeleine Pichette, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine à l'école Notre-Dame-de-Fatima, soit acceptée à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement

HR 00.09.11
011

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que la démission pour le motif « retraite », de madame Denise Savaria-Bureau, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine à l'école Laflamme, soit acceptée à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement

HR 00.09.11
012

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission pour le motif « réorientation de carrière » de madame Josée Marceau, technicienne en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-de-Fatima, soit acceptée à compter du 14 août 2000.

Adopté unanimement

HR 00.09.11
013

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Que la démission de madame Sophie Brière, enseignante au Centre Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 30 juin 2001.

Adopté unanimement

08.2.1 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS (SOUTIEN) – SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Attendu que le plan d'effectifs du personnel de soutien pour le secteur de l'adaptation scolaire, est dorénavant exclus du plan d'effectifs général;

Attendu qu'il doit être adopté séparément, au plus tard le 30 août de chaque année;

Attendu l'entente intervenue avec le syndicat pour reporter l'adoption du plan d'effectifs à la présente assemblée;

HR 00.09.11
014

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que soit accepté et déposé en annexe portant le numéro RH 00.09.11-08.2.1, le plan d'effectifs (soutien) de l'année scolaire 2000-2001 pour le secteur de l'adaptation scolaire, et ce, rétroactivement au 30 août de la présente année.

Adopté unanimement.

08.2.2 ENGAGEMENTS

HR 00.09.11
015

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Nathalie Mayer soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Notre-Dame-de-Fatima, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
016

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Lyne Bessette soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, aux écoles Saint-Alexandre et Jeanne-Mance, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
017

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Lucie Morette soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de préposée aux élèves handicapés (14 heures/semaine), à l'école Mgr-Euclide-Théberge, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
018

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Annick Gélinau soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (14 heures/semaine), à l'école Crevier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
019

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Nathalie Royer soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (35 heures/semaine), à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
020

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, monsieur Normand Trudeau soit engagé pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée (28 heures/semaine), à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
021

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Audrey Campbell soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (26 heures/semaine), à l'école Félix-Gabriel-Marchand, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
022

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Marie-France Desjardins soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (21 heures/semaine), à l'école Jean-XXIII, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
023

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Nancy Chouinard soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (35 heures/semaine), à l'école Marguerite-Bourgeoys, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
024

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Julie Bergeron soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
025

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Nicole Dubé soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
026

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Mireille Gauvin soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
027

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Isabelle Gervais soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
028

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Aline Lapointe soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (17,5 heures/semaine), à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
029

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Ginette Leblanc soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
030

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Sonia Pouliot soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
031

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Lyne Rousseau soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (35 heures/semaine), à l'école Mgr-Euclide-Théberge, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
032

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Chantal Boyer soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (7 heures/semaine), à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
033

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, monsieur Jean-François Joseph soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée (21 heures/semaine), à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
034

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Danielle Desrochers soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Notre-Dame-de-Fatima, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
035

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Manon Mailloux soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (26 heures/semaine), à l'école Notre-Dame-de-Fatima, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
036

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Sophie Daniel soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (28,75 heures/semaine), à l'école Marcel-Landry, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
037

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, monsieur Maxime Sorel soit engagé pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée (20 heures/semaine), à l'école Marcel-Landry, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
038

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Evelyne Delude soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (10 heures/semaine), à l'école Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
039

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, monsieur Sylvain Emond soit engagé pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée (26 heures/semaine), à l'école Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
040

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Vicky Porlier soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (25 heures/semaine), à l'école Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
041

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, monsieur Eric Leblanc soit engagé pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée (30,25 heures/semaine), à l'école Saint-Lucien, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
042

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Marie-France Turmel soit engagée pour un poste régulier temps plein à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée (30 heures/semaine), à l'école Saint-Jacques-le-Mineur, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
043

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Chantal Forest soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne-interprète (26 heures/semaine), à l'école Des Prés-Verts, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.09.11
044

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu de l'article 7-3.00, section III, de la convention collective du personnel de soutien, madame Huguette Deragon soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne-interprète (26 heures/semaine), à l'école Marcel-Landry, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

08.3 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « santé et épuisement des bénéficiaires eu égard aux 104 semaines de l'assurance-salaire »;

HR 00.09.11
045

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sans traitement équivalant à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 30 novembre 2000 au 30 novembre 2001 inclusivement, soit accordé à monsieur Jean-Claude Bouchard, concierge plus de 9275 m² à l'école Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « études »;

HR 00.09.11
046

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Qu'un congé sans traitement équivalant à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 25 septembre 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Nicole Morin, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Marie-Derome.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.09.11
047

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalant à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 5 septembre au 4 décembre 2000 inclusivement, soit accordé à madame Thérèse Castonguay, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Crevier.

Adopté unanimement.

08.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE 1999-2000

Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines, dépose à titre d'information la liste des contrats à temps partiel du personnel enseignant, pour l'année scolaire 1999-2000.

08.5 CONGÉ AVEC TRAITEMENT

HR 00.09.11
048

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé avec traitement équivalant à 2,5 jours soit accordé à monsieur René Sarrazin, enseignant à la polyvalente Marcel-Landry, les 28 février P.M., 1^{er} et 2 mars 2001, afin de lui permettre d'occuper le poste d'adjoint au chef de la délégation pour la mission Rive-Sud aux Jeux du Québec.

Adopté unanimement.

08.6 MODIFICATION DE RÉOLUTION

HR 00.09.11
049

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la résolution HR 99.12.13-016 soit modifiée en changeant la date de fin du congé sans traitement de monsieur Luc Blanchard, technicien en informatique au Service des technologies de l'information (29 septembre 2000 au lieu du 4 janvier 2001.)

Adopté unanimement.

08.7 SOIRÉE DES RETRAITÉS

Monsieur Gilles Ménard invite les membres du Conseil des commissaires à la Soirée des retraités, qui aura lieu le 5 octobre 2000.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 17 AOÛT 2000 (Document RF 2000.09.11-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 17 août 2000, pour un montant de 2 558 302,52 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Mongeon.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.1.1 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES # 1 (Document RM 00.09.11-10.1.1)

HR 00.09.11
050

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes :

- ~~///~~ Informatique D.B.D. Inc., au montant de 10 961,88 \$ (taxes incluses)
- ~~///~~ IBG Inc., au montant de 36 767,75 \$ (taxes incluses)
- ~~///~~ Ordinateurs Prosys-Tec Inc., au montant de 220 168,19 \$ (taxes incluses)

les contrats pour la fourniture et l'installation de matériel informatique pour les écoles.

Adopté unanimement.

10.1.2 REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'HUILE HORS-SOL : ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON (Document RM 00.09.11-10.1.2)

Attendu le refus d'exécuter des travaux manifesté par le Groupe C. Laganière Inc.;

HR 00.09.11
051

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la résolution portant le numéro HR 00.07.10-054 soit rescindée;

Et

D'octroyer au deuxième plus bas soumissionnaire conforme Ste-Croix Pétrolier et Plus Inc., le contrat de remplacement du réservoir d'huile hors-sol à l'école Alberte-Melançon, au montant de 33 874,86 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.1.3 FLOTTE DE CAMIONS (Document RM 00.09.11-10.1.3)

HR 00.09.11
052

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture :

~~de~~ d'un camion Ford - année 1999, à Cloginor St-Jean, au montant de 22 429,87 \$ (taxes incluses);

~~de~~ d'un camion Dodge Ram – année 1999, à Barnaby Auto Centre, au montant de 25 299,75 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Monsieur Cyrille Cliche demande si la Commission scolaire avait l'intention de consulter le Comité de parents, sur la façon dont elle prévoyait disposer de l'aide financière versée par le ministère de l'Éducation pour la réduction des frais exigés des parents.

Monsieur Pierre Buisson répond que la Commission scolaire n'avait pas l'intention de procéder comme tel. Il précise toutefois que le Comité de parents peut, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique, donner un avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la Commission scolaire.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 00.09.11
053

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL